

Erratum

Ligne directrice sur la gestion des risques liés à la réassurance et Ligne directrice sur la gestion de la continuité des activités

Veillez prendre note que certaines erreurs cléricales se sont glissées lors de la publication des documents relatifs à la *Ligne directrice sur la gestion des risques liés à la réassurance* et à la *Ligne directrice sur la gestion de la continuité des activités* (collectivement les « Lignes directrices ») dans la section 5.2.2 du bulletin du 2 avril 2010 (Vol 7, n° 13).

Les documents conformes relatifs aux Lignes directrices sont publiés dans la section 5.2.2 du bulletin du 9 avril 2010 (Vol 7, n° 14).